



PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

---

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 7 novembre 2022 à 19 h 09 au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait office de secrétaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022
- 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022 et résumé
- 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022 et résumé

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DISCUSSIONS (30 MINUTES MAXIMUM)**

**5. ADMINISTRATION**

- 5.1 Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2022
- 5.2 Dépôt des états comparatifs

**6. CORRESPONDANCE**

**7. RÈGLEMENTS**

- 7.1 Avis de motion du règlement n° 359-11-2022 visant l'économie d'eau potable remplaçant le règlement n° 214-11-2012

**8. RÉOLUTIONS**

- 8.1 Dépôts de la liste des intérêts pécuniaires ;
- 8.2 Dépôt des dons et avantages
- 8.3 Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2023



- 8.4 Calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2023
- 8.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
- 8.6 Équilibrage du rôle triennal 2024-2025-2026
- 8.7 Adoption – Budget Trans-Appel 2023
- 8.8 Bonification de l'entente du 2e Rang – Canton de Valcourt
- 8.9 Adoption du budget de la Régie des incendies de Valcourt et région
- 8.10 Vente du lot 6 532 585 (CPE)
- 8.11 Location – Toilette hivernale
- 8.12 Retrait de constats d'infraction
- 8.13 Paiement final du décompte progressif numéro 5 – Travaux chemin des Baies – Réhabilitation de la chaussée pavée (Sintra)
- 8.14 Paiement du décompte progressif numéro 3 – Travaux chemin J.A. Bombardier – Remplacement d'un ponceau (GG Laroche)
- 8.15 Paiement du décompte progressif numéro 1 et acceptation des travaux provisoires – Travaux chemin Flodden – Travaux de drainage et de rechargement (Germain Lapalme & fils inc.)
- 8.16 Demandes au ministère des Transports du Québec

## 9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-11-225

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

2022-11-226

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2022.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que présenté



2022-11-227

### 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022 et résumé

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2022.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que présenté

Monsieur le maire Mario Côté fait un bref résumé de la séance.

2022-11-228

### 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022 et résumé

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 octobre 2022.

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que présenté

Monsieur le maire Mario Côté fait un bref résumé de la séance.

## 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 19 et se termine à 19 h 25.

Les points suivants ont été discutés :

- Demandes au ministère des Transports du Québec et dépôt d'une pétition ;
- Patrouille nautique et station de lavage pour le lac Brompton.

## 5. ADMINISTRATION

2022-11-229

### 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2022

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-neuf dollars et soixante-sept cents (178 259,67 \$), couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2022, soit adoptée.



## 5.2 Dépôt des états comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2022 devant le conseil.

## 6. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues au mois d'octobre 2022 est remise aux membres du conseil.

## 7. RÈGLEMENTS

### 7.1 Avis de motion du règlement n° 359-11-2022 visant l'économie d'eau potable remplaçant le règlement n° 214-11-2012

2022-11-230

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 359-11-2022 visant l'économie d'eau potable remplaçant le règlement n° 214-11-2012.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 358-11-2022 a été effectuée par le président d'assemblée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

## 8. RÉOLUTIONS

### 8.1 Dépôt de la liste des intérêts pécuniaires

En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires ;

En date de la présente séance, tous les membres du conseil ont déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMH en vertu de ladite loi.

### 8.2 Dépôt des dons et avantages

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre des dons et avantages conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ; en la date de la présente séance, l'ensemble des membres ont déposé la liste desdits dons et avantages.

### 8.3 Calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2023

2022-11-231

ATTENDU QU' en vertu de l'article 148 du Code municipal, la Municipalité doit fixer, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier suivant soit adopté :



<b>Calendrier 2023</b>
<b>Séances ordinaires du conseil de Racine</b>
16 janvier 2023 à 19 h
6 février 2023 à 19 h
6 mars 2023 à 19 h
3 avril 2023 à 19 h
1er mai 2023 à 19 h
5 juin 2023 à 19 h
3 juillet 2023 à 19 h
14 août 2023 à 19 h
MARDI, 5 septembre 2023 à 19 h
2 octobre 2023 à 19 h
6 novembre 2023 à 19 h
4 décembre 2023 à 19 h
<b>Séance extraordinaire – Budget</b>
18 décembre 2023 à 19 h

#### **8.4 Calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2023.**

Le point est remis à une prochaine séance.

#### **8.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

2022-11-232

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2022 à midi au 4 janvier 2023 inclusivement ;

QU' à partir du 22 décembre, un numéro d'urgence 24 heures soit mentionné sur le système téléphonique municipal.

#### **8.6 Équilibrage du rôle triennal 2024-2025-2026**

2022-11-233

ATTENDU QUE la firme JP Cadrin et associés a fait parvenir à la Municipalité l'examen de l'état du rôle ;

ATTENDU QUE des écarts entre le niveau des valeurs et le niveau des prix de vente ont été constatés sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE la firme JP Cadrin et associés soit autorisée à procéder à l'équilibrage pour le prochain rôle triennal 2024-2025-2026.

#### **8.7 Adoption – Budget Trans-Appel 2023**

2022-11-234

Il est proposé par madame Lilian Steudler, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents :



- QUE la municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente ;
- QUE la municipalité de Racine accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc., l'organisation du service de transport adapté ;
- QUE la municipalité de Racine accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2023 et de payer la contribution municipale établie à 4,44 \$ par personne pour un montant total de 6273,72 \$
- QUE la municipalité de Racine accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2023 : 4 \$ pour un déplacement local, 9 \$ pour un déplacement hors territoire (Vers Sherbrooke) ;
- QUE la municipalité de Racine accepte les prévisions budgétaires 2023 de l'organisme Trans-Appel Inc.

#### **8.8 Bonification de l'entente du 2<sup>e</sup> rang – Canton de Valcourt**

2022-11-235

- ATTENDU l'entente en vigueur pour l'entretien du 2<sup>e</sup> Rang ;
- ATTENDU la résolution 2022-08-182, adoptée par le conseil municipal de Racine lors de la séance ordinaire du 8 août ;
- ATTENDU les discussions entre les deux municipalités ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire d'ajouter à l'entente actuelle, l'obligation de tenir une rencontre annuelle concernant les travaux à venir et le budget à y accorder.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

- QUE le conseil accepte l'entente de services amendée avec le Canton de Valcourt visant le 2<sup>e</sup> Rang ;
- QUE la présente résolution soit envoyée au Canton de Valcourt pour être annexée à l'entente existante.

#### **8.9 Adoption du budget de la Régie des incendies de Valcourt et région**

2022-11-236

- ATTENDU QU' à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt qui se tiendra le 9 novembre 2022, la Régie adoptera son budget pour l'année 2023 ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

- QUE le conseil municipal de Racine accepte de payer la quote-part déterminée audit budget. ;



### 8.10 Vente du lot 6 532 585 (CPE)

Le point est remis à une prochaine séance.

### 8.11 Location – Toilette hivernale

2022-11-237

ATTENDU

l'arrivée de la saison hivernale ;

ATTENDU QU'

il y a lieu d'installer une toilette portative hivernisée près de la surface multifonctionnelle ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE

la Municipalité fasse la location d'une toilette portative hivernisée pour la saison hivernale auprès de Toilette Estrie inc. au coût de 175 \$ par mois excluant les taxes ;

QUE

soient également couverts les frais de transport de 80 \$ excluant les taxes applicables.

### 8.12 Retrait de constats d'infraction

2022-11-238

ATTENDU QUE

madame Andréanne Leduc, inspectrice en bâtiments et en environnement de la Municipalité, a constaté que l'installation septique desservant l'immeuble situé au 490, chemin Ferland à Racine, est source de nuisances en ce que les eaux usées sont rejetées directement dans l'environnement ;

ATTENDU QUE

cette dernière a signifié deux constats d'infraction, soient le constat numéro CAE 210501 daté du 16 juin 2021 et le constat numéro 07403, daté du 30 septembre 2020 au propriétaire de cet immeuble lui reprochant d'avoir contrevenu à l'article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) en rejetant des eaux usées directement dans l'environnement ;

ATTENDU QUE

le propriétaire de l'immeuble situé au 490, chemin Ferland à Racine a fait faire un test de percolation et déposé une demande de permis d'installation septique en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE

le permis d'installation septique portant le numéro SEL220155 a été émis le 28 septembre 2022 et que la validité de ce permis est d'une période d'un an ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la firme Cain Lamarre, avocats, soit mandatée pour faire les représentations nécessaires devant la cour municipale afin de retirer les dossiers pour permettre au propriétaire d'effectuer les travaux de mise aux normes dans le délai prévu au permis.



**8.13 Paiement final du décompte progressif numéro 5 – Travaux chemin des Baies – Réhabilitation de la chaussée pavée (Sintra)**

2022-11-239

ATTENDU les travaux visant la réhabilitation de la chaussée pavée du chemin des Baies ;

ATTENDU le décompte progressif numéro 5 déposé par Sintra pour lesdits travaux ;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Blais, ingénieur pour la firme EXP mandaté par la Municipalité, a fait ses recommandations pour la réception finale des travaux ainsi que le paiement du décompte progressif numéro 5, au montant de cinquante-neuf mille cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-treize cents (59 157,93 \$) incluant les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité effectue le paiement du décompte progressif numéro 5 déposé par Sintra au montant de cinquante-neuf mille cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-treize cents (59 157,93 \$) incluant les taxes applicables.

**8.14 Paiement du décompte progressif numéro 3 – Travaux chemin J.A. Bombardier – Remplacement d'un ponceau (GG Laroche)**

2022-11-240

ATTENDU les travaux visant le remplacement d'un ponceau sur le chemin J.-A.-Bombardier ;

ATTENDU le décompte progressif numéro 3 déposé par Excavations GG Laroche pour lesdits travaux ;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Blais, ingénieur pour la firme EXP mandaté par la Municipalité, a fait ses recommandations pour l'acceptation provisoire des travaux ainsi que le paiement du décompte progressif numéro 3, au montant de six mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et trente-cinq cents (6 882,35 \$) incluant les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité effectue le paiement du décompte progressif numéro 3 déposé par Excavations GG Laroche au montant de six mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et trente-cinq cents (6 882,35 \$) incluant les taxes applicables.

**8.15 Paiement du décompte progressif numéro 1 et acceptation des travaux provisoires – Travaux chemin Flodden – Travaux de drainage et de recharge (Germain Lapalme & fils inc.)**

2022-11-241

ATTENDU les travaux réalisés sur le chemin Flodden ;

ATTENDU le décompte progressif numéro 1 déposé par Germain Lapalme & fils inc. pour lesdits travaux ;





ATTENDU QUE

monsieur Frédéric Blais, ingénieur pour la firme EXP mandaté par la Municipalité, a fait ses recommandations pour l'acceptation provisoire des travaux ainsi que le paiement du décompte progressif numéro 1, au montant de trois cent cinquante-trois mille neuf cent trente-quatre dollars et vingt-trois cents (353 934,23 \$) incluant les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit entérinée l'acceptation provisoire des travaux du chemin Flodden ;

QUE la Municipalité effectue le paiement du décompte progressif numéro 1 de Germain Lapalme & Fils inc. au montant de trois cent cinquante-trois mille neuf cent trente-quatre dollars et vingt-trois cents (353 934,23 \$) incluant les taxes applicables.

#### **8.16 Demandes au ministère des Transports du Québec**

2022-11-242

ATTENDU la résolution 2022-04-082 adoptée lors de la séance du 4 avril 2022 ainsi que la résolution 2022-07-171, adoptée lors de la séance du 4 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE ces dernières visent le dépôt de demandes auprès du ministère des Transports (MTQ) pour des mesures de sécurité routière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine est traversée de part et d'autre par les routes numérotées 222 et 243 ;

ATTENDU QUE ces routes relèvent du gouvernement provincial ;

ATTENDU QU' en raison de leur emplacement névralgique vis-à-vis l'usine BRP de Valcourt, ces routes ont un débit de circulation élevé ;

ATTENDU les requêtes présentées par les citoyens de la Municipalité de Racine ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de ces routes;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de sécuriser ces secteurs en mettant en place les mesures suivantes :

- Établir une zone de vitesse de circulation à trente (30) kilomètres à l'heure (km/h) sur la route 222 les samedis entre 8 h et 14 h lors de la tenue du Marché Locavore;
- Conserver la traverse pour piétons près de la rue Alphonse-Bombardier à l'emplacement actuel ;



- Déplacer le panneau d'interdiction de stationner de quelques mètres, sur la route 222 à la limite des Municipalités de Racine et de Saint-Denis-de-Brompton;
- Installer une lumière clignotante pour la traverse des piétons dans le secteur de l'école primaire sur la route 222 ;
- Installer des bollards à l'intersection de la route 243 et du chemin Neider jusqu'à la rue de la Rivière dans l'axe de la piste cyclable ainsi que mettre en place la signalisation appropriée ;
- Créer une zone de transition à 70 kilomètres à l'heure (km/h) sur la route 243 entre l'entrée du village et la limite avec le Canton de Valcourt ;
- Faire l'installation de signalisation sur la route 243 entre l'entrée du village et la limite avec le Canton de Valcourt quant à l'interdiction des freins par compression ;
- Aménager des bandes sur la chaussée signalant la traverse piétonnière et cyclable sur la route 243 ;
- Remplir les fossés sur la route 243 afin d'assurer la conformité de l'accotement.

## 9. POINTS D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les points suivants sont abordés lors de la période d'informations générales :

- Entente 2e rang avec le canton de Valcourt
- Audiences publiques : redécoupage électoral fédéral
- Rencontre négociation loisirs de Valcourt
- Comité vélo :
- Portes ouvertes Régie des incendies 15 octobre
- Rencontre SÉPAQ
- Conseil de la MRC
- Vérification travaux ch. Flodden
- Dîner FADOQ
- Atelier dynamique fluvial
- Halloween : distribution de friandises à la Brunante pour les jeunes, Comité famille présentation d'un spectacle en après-midi.
- Rencontre avec le MTQ

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 52 et se termine à 20 h 05.

Les points suivants ont été discutés :

- Agrandissement du parc national du Mont-Orford ;
- Espace de stationnement entre l'église et le centre communautaire ;
- 20<sup>e</sup> anniversaire de la coopérative d'habitation La Brunante ;
- Journal communautaire/municipal.



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU  
SEC-TRÉS.

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-11-243

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, conseillère, propose la levée de la séance à 20 h 05.

---

Mario Côté  
Maire

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière